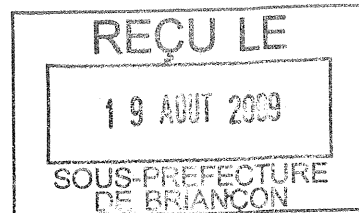




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice :	26
Présents :	25
Nombre de pouvoir :	1
Nombre de Votes :	26

M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNÉ POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

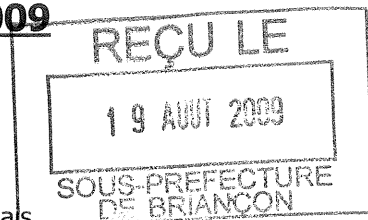
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009-073 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

**OBJET : AFFAIRES GENERALES
SUBVENTION 2009**

Association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la demande de subvention à hauteur de 5 200 € formulée par l'association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 22 décembre 2008,

Considérant que l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais met en place toutes formes d'aides et d'activités jugées opportunes durant l'année, en faveur du personnel titulaire, contractuel ou auxiliaire adhérents à l'association,

Considérant que ces actions se traduisent par l'organisation annuelle d'un arbre de Noël des enfants du personnel, d'attentions particulières à l'occasion d'évènements familiaux, de participations financières et de réductions aux activités sportives et culturelles, de visites et de sorties en commun afin de permettre une meilleure connaissance et communication des agents entre services.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

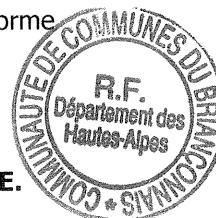
DELIBERE

- Approuve le versement d'une subvention de 3 600 € en direction de l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- Dit que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2009 à l'article 6574 service « ADMI ».
- Demande que l'association se rapproche des associations communales existantes et du personnel communal ne bénéficiant pas d'une structure de ce type.
- Demande que les statuts soient modifiés pour que l'ensemble des personnels adhérent ou non, puisse bénéficier des sorties organisées par l'association.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



Date dépôt S.P. : 18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009